



Communiqué de presse
Alençon, le 7 juillet 2014

L'État, la Région Basse-Normandie, le Conseil général de l'Orne, la Communauté urbaine d'Alençon, la ville de Flers et Orange signent une convention pour le déploiement de la fibre optique sur la communauté urbaine d'Alençon et sur la ville de Flers

Le Préfet de l'Orne, le Président de la région Basse-Normandie, le Président du Conseil général de l'Orne, le Député-maire d'Alençon et Président de la communauté d'agglomération d'Alençon, le Député-maire de Flers et Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Flers et le Directeur des Relations avec les collectivités locales du Groupe - Orange signent aujourd'hui une convention pour faciliter le déploiement de la fibre optique sur la communauté urbaine d'Alençon ainsi que sur la ville de Flers.

Cette convention vise à déployer la fibre optique jusqu'à l'abonné dans des conditions optimales.

Elle permet, d'une part, de partager les modalités et le calendrier de déploiement du réseau à Très Haut Débit (FttH) d'Orange et, d'autre part, de se doter d'un outil de dialogue et de partage d'informations permettant aux collectivités territoriales d'accompagner efficacement le déploiement de ce réseau. Elle précise également le périmètre des investissements privés réalisés sur les fonds propres d'Orange. Il s'agit donc d'une étape visant à optimiser l'articulation des investissements privés et publics dans un contexte national de maîtrise forte des dépenses.

Pour **Jean-Christophe Moraud, Préfet de l'Orne** : "Un État stratège intelligent se doit de dégager la vision du futur économique et du bien-être social sur son territoire. Son rôle est de coordonner la mise en place des infrastructures. Ce qui est en place à Alençon et Flers est la déclinaison du plan France THD lancé en février 2013 par le Premier ministre: couvrir 100% du territoire en Très Haut Débit en 2022 en y investissant 20 milliards d'euros sur 10 ans, dont 2 Mds€ proviennent du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). D'ores et déjà, un tiers des 34 plans de la nouvelle France industrielle est adossé au développement du numérique: télémédecine, téléenseignement, traitement massif des données nouveaux usages. Que Flers et Alençon soient bientôt connectés à 100% constitue un formidable levier de développement économique et social".

Pour **Laurent Beauvais, Président de la région Basse-Normandie**: « La région Basse-Normandie œuvre pour le déploiement du Très Haut Débit pour les habitants et les entreprises de l'Orne. Cette convention représente une avancée importante pour les ornaïsiens qui vont bénéficier de l'action commune de la Région et des autres collectivités, de l'Etat et de l'opérateur Orange pour accéder au numérique. C'est un atout de plus pour le département. »

Pour **Alain Lambert, Président du conseil général de l'Orne**: « La convention que nous signons aujourd'hui avec Orange, ensemble, ici au Conseil général, est le fruit d'une relation de confiance avec l'opérateur. Elle va permettre de poursuivre plus efficacement encore les initiatives publiques et privées engagées en matière d'amélioration de l'accès à Internet pour tous. C'est d'ailleurs l'esprit du Plan Numérique Ornaïsiens, voté en 2013 par le Conseil général ».

Pour **Joaquim Pueyo, Député-maire d'Alençon et Président de la Communauté urbaine d'Alençon** : « C'est une chance pour la Communauté urbaine d'Alençon d'être équipée en infrastructure fibre optique sur l'ensemble de son territoire en permettant à tous les usagers, à tous les établissements publics et à toutes les entreprises locales d'accéder à moindre coût au Très Haut Débit. C'est un enjeu majeur et décisif dans le cadre de l'aménagement et du développement de nos territoires, et c'est un projet ambitieux qui nécessite un engagement fort de la CUA et des opérateurs comme Orange. »

Pour **Yves Goasdoué, Député-maire de Flers et Président de Flers agglomération** : « La convention constitue une formidable opportunité pour les entreprises, les flériennes et les flériens. Ceux-ci pourront bénéficier du Très Haut Débit et des fantastiques possibilités et opportunités encore insoupçonnées pour l'avenir ».

Pour **Bruno Janet, Directeur des relations avec les collectivités locales Groupe - Orange** : « Cette convention avec l'Etat et les collectivités locales de l'Orne illustre notre volonté de travailler en partenariat avec les collectivités pour le déploiement de la fibre optique. L'aménagement numérique des territoires en Très Haut Débit est un facteur décisif d'attractivité et de compétitivité pour le développement économique et social de notre pays ».

Un déploiement national progressif

Après les efforts fournis par Orange pour l'aménagement numérique du territoire en haut débit, l'enjeu est désormais de réussir celui du Très Haut Débit. Orange partage l'ambition des pouvoirs publics qui vise à déployer le Très Haut Débit, libérateur des usages et facteur de compétitivité, sur tout le territoire.

Conformément à la réglementation, Orange propose aux autres opérateurs FttH une offre de mutualisation des réseaux fibre en dehors des zones très denses. Cette offre est ouverte à tous les opérateurs et a déjà été souscrite par Free, SFR et Bouygues Télécom laissant ainsi aux utilisateurs finaux le choix de leur fournisseur de services.

La fibre optique révolutionne les usages multimédia du foyer

Les débits de la fibre optique, jusqu'à 30 fois plus rapides que ceux de l'ADSL et atteignant jusqu'à 500 Mb/s favorisent l'émergence de nouveaux usages internet et multimédia à la maison. La capacité inédite des réseaux en fibre optique permet de répondre aux besoins des foyers de plus en plus gourmands en débit. En effet, avec la fibre il est possible d'utiliser plusieurs écrans – télévisions en haute définition, ordinateurs, smartphones, consoles de jeux – en simultané au sein d'un même foyer sans aucun ralentissement. Aujourd'hui chaque foyer français compte en moyenne 6,4 écrans, dont 3,6 sont mobiles (Médiamétrie – janv 2014). Par ailleurs, la fibre offre également un débit montant jusqu'à 200 Mb/s qui facilite des usages comme l'envoi de fichiers lourds, des services tels que le télétravail. Enfin, avec la fibre, de nouveaux services comme la télévision 3D, le Cloud gaming (jeux sans téléchargement et en réseau) qui est désormais disponible sur la TV d'Orange, deviennent une réalité.

à propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 41 milliards d'euros en 2013 et 164 000 salariés au 31 mars 2014, dont 101 000 en France. Présent dans 30 pays, le Groupe servait plus de 239 millions de clients au 31 mars 2014, dont 182 millions de clients du mobile et 16 millions de clients haut débit fixe dans le monde. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services.

Orange est coté sur le NYSE Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com, www.livetv.orange.com ou pour nous suivre sur Twitter : @presseorange.

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contacts presse :

Préfecture de l'Orne

Joelle MARIE - Chef du service départemental de la communication interministérielle

02-33-80-62-05 - joelle.marie@orne.gouv.fr

Région Basse-Normandie

Caroline Monnot, attachée de presse

02 31 06 96 27 – c.monnot@crbn.fr

Conseil général de l'Orne

Martin Houlgzatte Irène

02 33 81 60 00

Mairie, Communauté urbaine d'Alençon

Service Communication - Ville et Communauté urbaine d'Alençon

02 33 32 40 58 - communication@ville-alencon.fr

Mairie de Flers

Patrice LEBOSSE

Chargé de communication Ville de Flers et CAPF

Tél : 02.33.98.19.76 - plebosse@mairie-flers61.fr

Orange Contact presse : Eric Courteille : 02 31 55 80 72 – 06 87 70 26 77 eric.courteille@orange.com